

2019

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Déchets



Etablissement Public Territorial

Paris Est Marne&Bois

13 communes, 510 000 habitants

Ce rapport, présenté par l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois, répond à l'obligation de présenter annuellement un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets. Ce document est un outil de communication à destination des élus et des usagers.

Selon l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le service public de prévention et de gestion des déchets fait l'objet d'une comptabilité analytique. Le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement, au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.»

Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

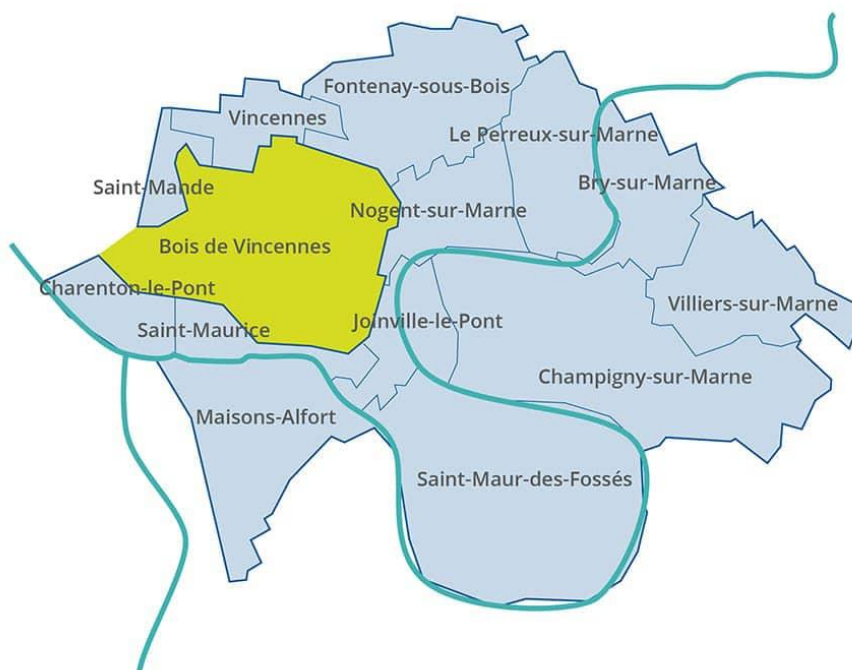
Table des matières

PRESENTATION GENERALE	3
Gestion des déchets	4
Les exigences réglementaires	5
Les lois Grenelles 1 et 2	5
La loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte	6
Le Plan National de Prévention des Déchets.....	6
LA COLLECTE DES DECHETS.....	7
Indicateurs techniques de tonnes collectés et leur évolution sur le Territoire Paris Est Marne&Bois.....	7
En déchetteries	12
Ressourcerie Approche.....	16
LE TRAITEMENT DES DECHETS.....	17
SMITDUVM	19
Bilan des tonnages	19
SYCTOM	20
Bilan des tonnages	21
INDICATEURS FINANCIERS.....	24
LES ACTIONS TERRITORIALES EN MATIERE DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES DECHETS	27
Rappel des actions de 2018.....	27
Actions significatives de l'année 2019	28
Programme d'actions prévues en 2020	35

PRESENTATION GENERALE

L'Établissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois a été créé le 1^{er} Janvier 2016 dans le cadre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république et est présidée par Jacques JP MARTIN.

Au 1^{er} Janvier 2018, le Territoire Paris Est Marne&Bois compte 511 621 habitants répartis sur 13 communes membres et s'étend sur une superficie de 56,5 km².



Villes	Populations	Superficie (km ²)
Bry-sur-Marne	16 905	3,4
Champigny-sur-Marne	77 883	11,3
Charenton-le-Pont	30 793	1,9
Fontenay-sous-Bois	53 968	5,6
Joinville-le-Pont	18 973	2,3
Le Perreux-sur-Marne	34 017	4,0
Maisons-Alfort	55 816	5,4
Nogent-sur-Marne	32 195	2,8
Saint-Mandé	22 963	0,9
Saint-Maur-des-Fossés	75 833	11,3
Saint-Maurice	14 406	1,4
Villiers-sur-Marne	29 407	4,3
Vincennes	50 300	1,9
TOTAL	513 459	56,5

(INSEE, chiffres de la population tableau 1^{er} janv. 2019)

En 2018, le Territoire comptait 511 621 habitants, soit une augmentation de 0,4% de la population par rapport à 2019.

GESTION DES DECHETS

Conformément aux dispositions de l'article L. 5219-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois, exerce, à compter du 1^{er} Janvier 2016, de plein droit en lieu et place de ses communes membres la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Celle-ci comprend deux composantes majeures. D'une part, **la collecte des déchets**, qui consiste à collecter les différents types de déchets des particuliers selon 3 modes principaux :

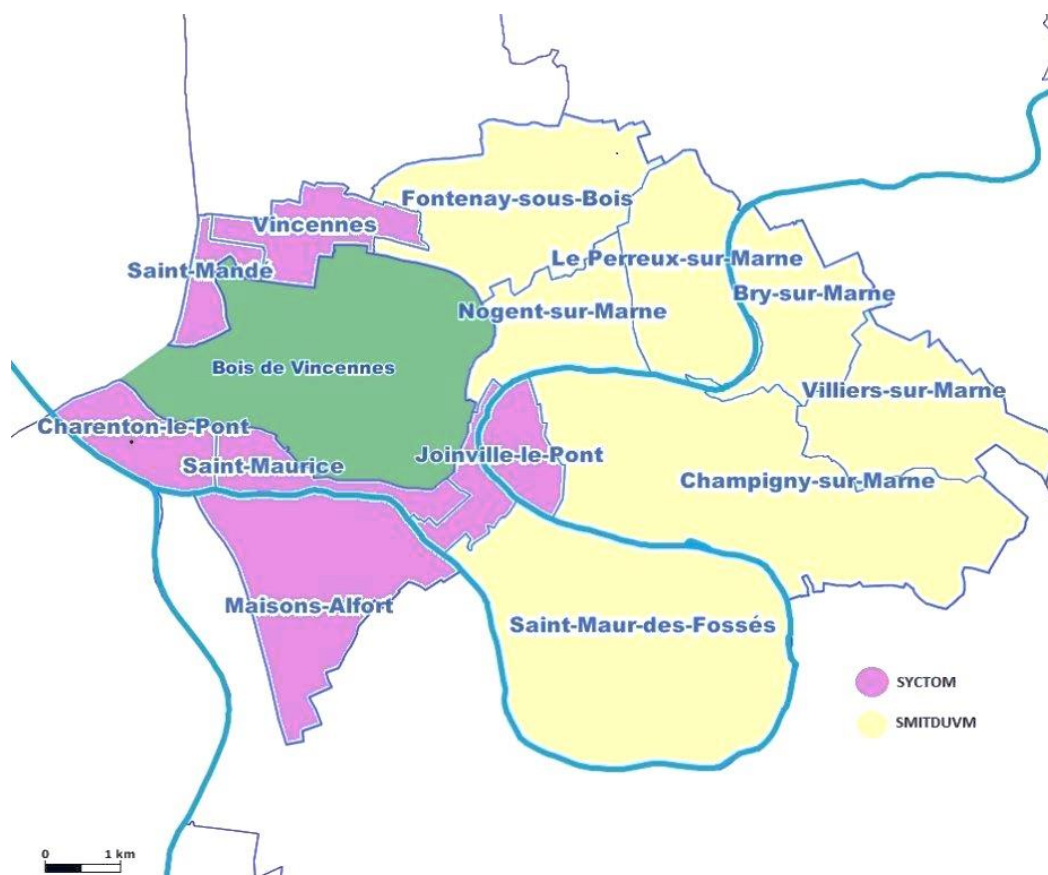
- ✚ En porte à porte (ordures ménagères, emballages, verre, déchets verts, encombrants)
- ✚ En apports volontaires (ordures ménagères, emballages, verre)
- ✚ Déchetteries (encombrants, tout-venant, gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménagers).

D'autre part, **le traitement des déchets** comprenant :

- ✚ L'incinération
- ✚ Le recyclage
- ✚ La valorisation des déchets collectés.

Le traitement des déchets est confié à 2 syndicats.

- ❖ Le Syndicat Mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM)
- ❖ Le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM)



LES EXIGENCES REGLEMENTAIRES

La réglementation européenne définit les déchets, prône la prévention et le recyclage, établit les principes et les objectifs pour les États membres.

Les principes de la réglementation européenne figurent dans la directive cadre sur les déchets du 19 novembre 2008. Ils ont été transposés en droit français, et intégrés principalement dans le Code de l'environnement, chapitre prévention et gestion des déchets.

Est considéré comme un déchet : toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se débarrasser (article de la directive, article L.541-1-1 du Code de l'environnement).

L'objectif est « en priorité, de prévenir et de réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la conception, la fabrication et la distribution des substances et produits et en favorisant le réemploi, ainsi que de diminuer les incidences globales de l'utilisation des ressources et d'améliorer l'efficacité de leur utilisation » (article 4 de la directive, article L.541-1 du Code de l'environnement). Celle-ci consiste à :

- prévenir la production de déchets ;
- préparer les déchets en vue de leur réemploi ;
- développer le recyclage et la valorisation ;
- les éliminer de manière sûre et dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Les lois Grenelles 1 et 2

La politique de gestion des déchets qui découle des réflexions menées dans le cadre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, a pour principal objectif la réduction de la production à la source afin de préserver les ressources naturelles et maîtriser les coûts de la gestion des déchets. Un objectif est ainsi défini : **réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant entre 2010 et 2015.**

Outre une réduction des tonnages produits, le Grenelle fixe d'autres objectifs :

- Orienter vers le recyclage **35% d'ici 2012**, puis **45% d'ici 2015** de déchets ménagers et assimilés,
- Atteindre **75% de recyclage des déchets d'emballages ménagers en 2012**,
- **Réduire de 15% à l'horizon 2012 les quantités de déchets incinérés ou enfouies**,
- Instituer une tarification incitative,
- Généraliser les plans et programmes de prévention auprès des collectivités.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, codifiée à l'article L. 541-21-1 du code de l'environnement, prévoit que les personnes qui produisent ou détiennent une quantité importante de bio-déchets sont tenues d'en assurer le tri à la source en vue de leur valorisation organique.

L'obligation de tri consiste à ne pas mélanger les déchets organiques avec les autres déchets. Cette obligation doit contribuer à l'atteinte de différents objectifs du Grenelle de l'environnement.

Elle prévoit également la définition d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) au plus tard au 1^{er} janvier 2022 par les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés. Ces PLPDMA incluent des objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

La Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe avec de nouveaux objectifs en matière de déchets :

- **Réduire de 10% la quantité de déchets produits d'ici 2020** par rapport à 2010,
- Orienter vers le recyclage matière, 55% d'ici 2020 et 60% d'ici 2025, des déchets non dangereux non inertes,
- **Réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux** non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025.

Le Plan National de Prévention des Déchets

Dans la lignée du plan national de prévention des déchets 2004-2012, le programme national de prévention des déchets 2014-2020 a pour ambition de rompre la corrélation entre production de déchets et croissance économique et démographique.

A compter de 2015 (parution de la loi de transition énergétique pour la croissance verte), la politique française de prévention des déchets s'intègre dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources, pour permettre la mutation de notre économie vers un mode plus économe en ressources mais restant porteur de croissance économique. Le Fonds Déchets est mobilisé depuis 2016 pour contribuer à atteindre les nouveaux objectifs de la politique Déchets fixés par la LTECV, et notamment la réduction de la production de déchets, en particulier la **baisse de 10% de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant de 2010 à 2020.**

LA COLLECTE DES DECHETS

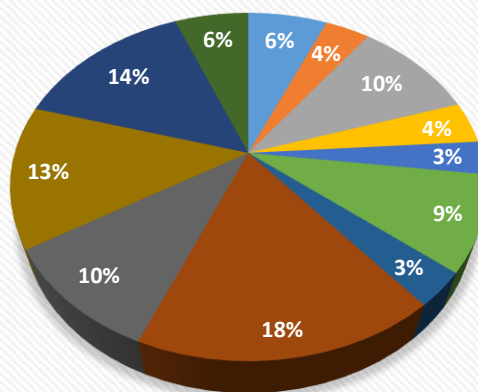
Indicateurs techniques de tonnes collectés et leurs évolutions sur le Territoire, collecte en porte à porte (PàP) et en point d'apport volontaire (PAV)

Tonnages collectés par villes et par flux en 2019

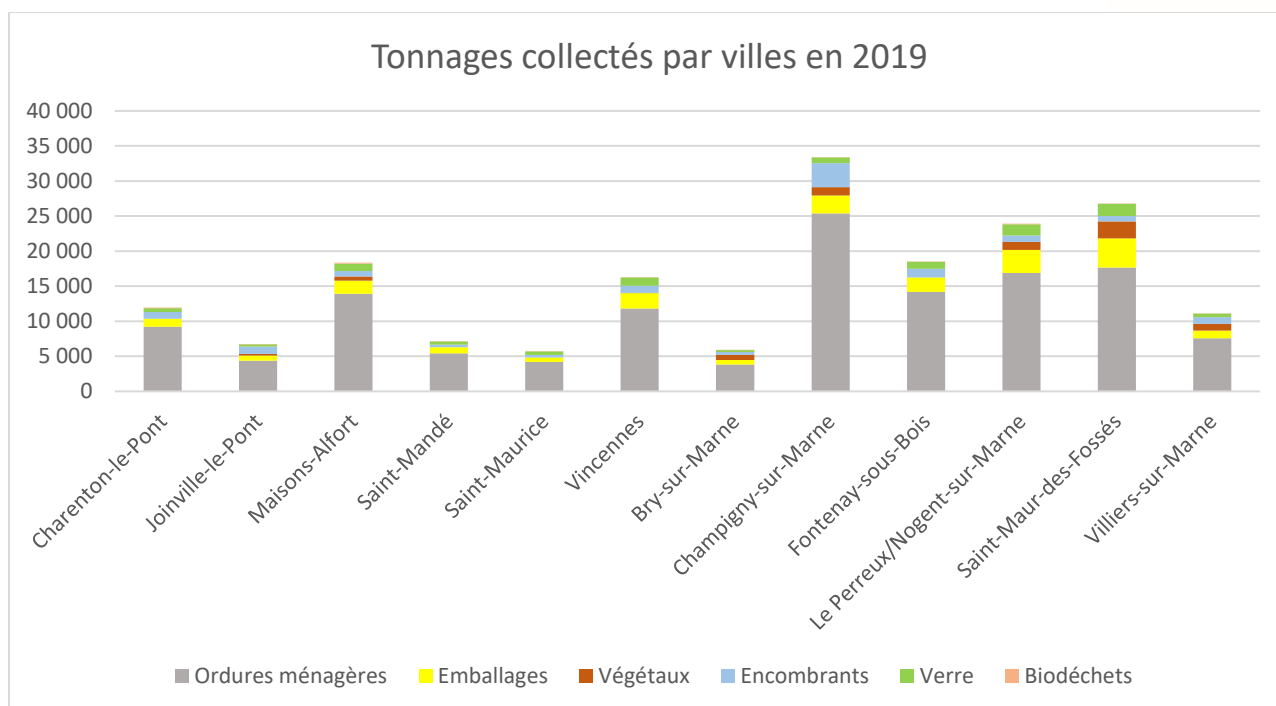
Villes		OM	Emballages	Végétaux	Encombrants	Verre	Biodéchets	TOTAL
SYCTOM	Charenton-le-Pont	9 238	1 121	Pas de collecte	971	550	100	11 981
	Joinville-le-Pont	4 359	767	212	1 060	292	19	6 710
	Maisons-Alfort	13 908	1 907	559	770	1 084	111	18 340
	Saint-Mandé	5 443	839	Pas de collecte	367	471	35	7 155
	Saint-Maurice	4 182	633	Pas de collecte	405	466	16	5 701
	Vincennes	11 819	2 204	26	1 034	1 161	3	16 248
SMITDUMM	Bry-sur-Marne	3 837	619	732	426	253	16	5 884
	Champigny-sur-Marne	25 378	2 542	1 190	3 443	822	35	33 410
	Fontenay-sous-Bois	14 192	2 039	Pas de collecte	1 257	981	24	18 494
	Le Perreux/Nogent-sur-Marne	16 898	3 299	1 117	922	1 612	97	23 946
	Saint-Maur-des-Fossés	17 678	4 153	2 431	759	1 752	11	26 784
	Villiers-sur-Marne	7 561	1 111	958	954	514	40	11 138
TOTAL		134 494	21 235	7 226	12 370	9 959	506	185 789

En 2019, **185 789 tonnes** de déchets ont été collectés sur les treize communes du Territoire Paris Est Marne&Bois, tout flux confondus.

Répartition des tonnages par villes



- Charenton-le-Pont
- Joinville-le-Pont
- Maisons-Alfort
- Saint-Mandé
- Saint-Maurice
- Vincennes
- Bry-sur-Marne
- Champigny-sur-Marne
- Fontenay-sous-Bois
- Le Perreux/Nogent-sur-Marne
- Saint-Maur-des-Fossés
- Villiers-sur-Marne



Evolution des tonnages par villes et par flux entre 2018 et 2019

Villes	OM		Emballages		Végétaux		Encombrants		Verre		Biodéchets		
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	
SYCTOM	Charenton-le-Pont	9 846	9 238	832	1 121	Pas de collecte	Pas de collecte	1 110	971	531	550	78	100
	Joinville-le-Pont	4 280	4 359	685	767	252	212	452	1 060	358	292	19	19
	Maisons-Alfort	14 236	13 908	1 789	1 907	615	559	1 109	770	1 113	1 084	43	111
	Saint-Mandé	5 626	5 443	747	839	Pas de collecte	Pas de collecte	349	367	447	471	17	35
	Saint-Maurice	3 808	4 182	418	633	Pas de collecte	Pas de collecte	455	405	473	466	1	16
	Vincennes	10 347	11 819	1 923	2 204	44	26	223	1 034	1 132	1 161	Pas de collecte	3
SMITDUM	Bry-sur-Marne	3 922	3 837	639	619	801	732	390	426	178	253	10	16
	Champigny-sur-Marne	23 964	25 378	2 401	2 542	1 288	1 190	2 812	3 443	797	822	Pas de collecte	35
	Fontenay-sous-Bois	13 695	14 192	1 827	2 039	Pas de collecte	Pas de collecte	22	1 257	935	981	2	24
	Le Perreux/Nogent-sur-Marne	16 488	16 898	3 117	3 299	1 259	1 117	777	922	1 639	1 612	50	97
	Saint-Maur-des-Fossés	18 301	17 678	4 133	4 153	2 421	2 431	813	759	1 664	1 752	Pas de collecte	11
	Villiers-sur-Marne	7 689	7 561	1 022	1 111	1 032	958	1 001	954	472	514	12	40
TOTAL	132 202	134 494	19 533	21 235	7 712	7 226	9 513	12 370	9 739	9 959	232	506	

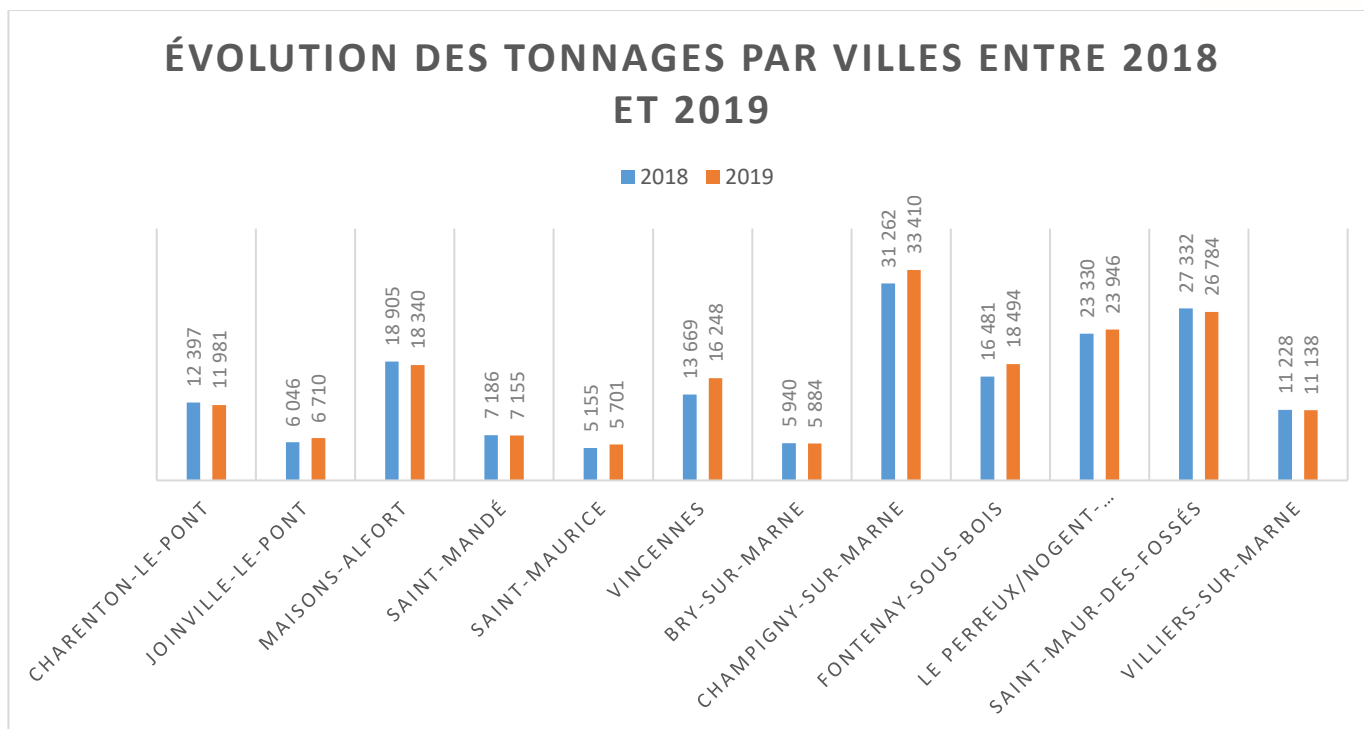
* ville de Fontenay-sous-bois : évolution de la collecte des encombrants assimilés par l'ept en 2019

Evolution 2018/2019 des tonnages par villes et par flux

Villes		OM	Emballages	Végétaux	Encombrants	Verre	Biodéchets
SYCTOM	Charenton-le-Pont	↓ -6%	↑ 35%	pas de collecte	↓ -12%	↑ 4%	↑ 29%
	Joinville-le-Pont	↑ 2%	↑ 12%	↓ -16%	↑ 135%	↓ -18%	↑ 2%
	Maisons-Alfort	↓ -2%	↑ 7%	↓ -9%	↓ -31%	↓ -3%	↑ 158%
	Saint-Mandé	↓ -3%	↑ 12%	pas de collecte	↑ 5%	↑ 5%	↑ 106%
	Saint-Maurice	↑ 10%	↑ 51%	pas de collecte	↓ -11%	↓ -2%	↑ 1463%
	Vincennes	↑ 14%	↑ 15%	↓ -41%	↑ 364%	↑ 3%	lanc. 2019
SMITDUVM	Bry-sur-Marne	↓ -2%	↓ -3%	↓ -9%	↑ 9%	↑ 42%	↑ 61%
	Champigny-sur-Marne	↑ 6%	↑ 6%	↓ -8%	↑ 22%	↑ 3%	lanc. 2019
	Fontenay-sous-Bois	↑ 4%	↑ 12%	pas de collecte	↑ 5616%	↑ 5%	↑ 1094%
	Le Perreux/Nogent-sur-Marne	↑ 2%	↑ 6%	↓ -11%	↑ 19%	↓ -2%	↑ 95%
	Saint-Maur-des-Fossés	↓ -3%	↑ 0%	↑ 0%	↓ -7%	↑ 5%	lanc. 2019
	Villiers-sur-Marne	↓ -2%	↑ 9%	↓ -7%	↓ -5%	↑ 9%	↑ 230%

Evolution et tendance globale en pourcentage des tonnages par villes entre 2018 et 2019

Villes		2018	2019	Évolution globale	
SYCTOM	Charenton-le-Pont	12 397	11 981	-3%	↓
	Joinville-le-Pont	6 046	6 710	11%	↑
	Maisons-Alfort	18 905	18 340	-3%	↓
	Saint-Mandé	7 186	7 155	0%	↓
	Saint-Maurice	5 155	5 701	11%	↑
	Vincennes	13 669	16 248	19%	↑
SMITDUVM	Bry-sur-Marne	5 940	5 884	-1%	↓
	Champigny-sur-Marne	31 262	33 410	7%	↑
	Fontenay-sous-Bois	16 481	18 494	12%	↑
	Le Perreux/Nogent-sur-Marne	23 330	23 946	3%	↑
	Saint-Maur-des-Fossés	27 332	26 784	-2%	↓
	Villiers-sur-Marne	11 228	11 138	-1%	↓
TOTAL		178 931	185 789	4%	↑

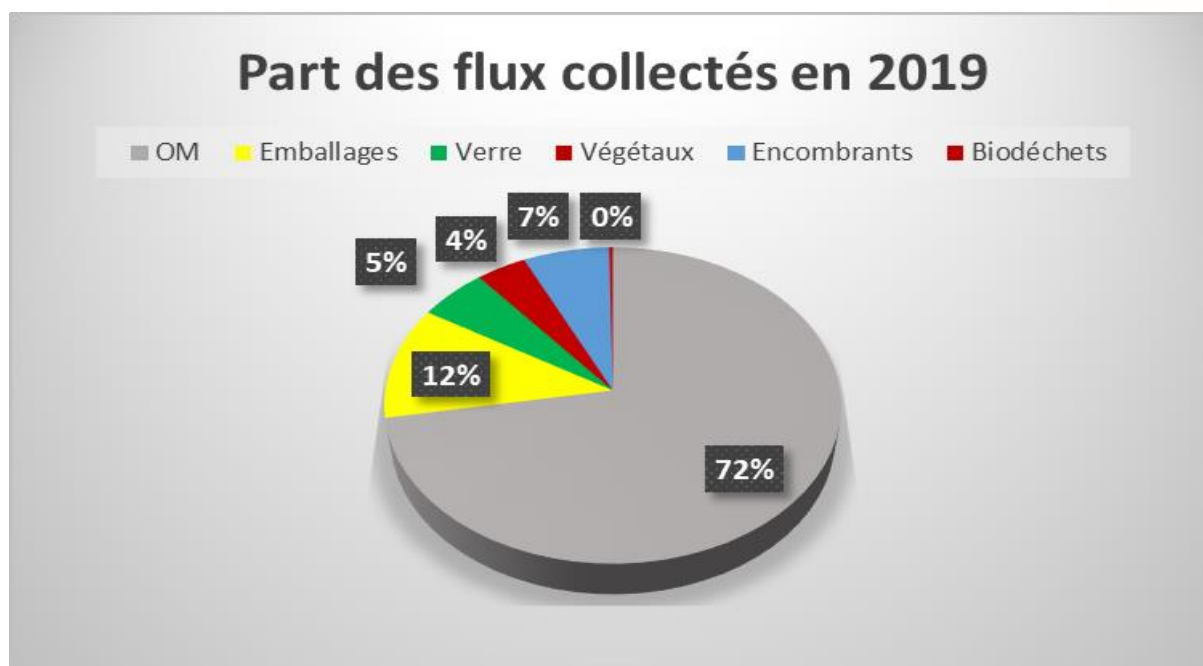


Hormis quelques augmentations à la marge, globalement, les tonnages collectés sont constants et ne représentent pas un réel écart d’une année à l’autre.

Evolution et tendance globale de l’intercommunalité des tonnages par flux entre 2018 et 2019

Flux	2018	2019	Évolution
OM	132 202	134 494	2% ↑
Emballages	19 533	21 235	9% ↑
Verre	9 739	9 959	2% ↑
Végétaux	7 712	7 226	-6% ↓
Encombrants	9 213	12 370	34% ↑
Biodéchets	232	506	118% ↑
TOTAL	178 631	185 789	4% ↑

La légère augmentation des tonnages, tout flux de déchets confondus, exprime notamment le changement de comportement dans le mode de consommation des usagers par les nouvelles extensions des consignes de tri et par l’ajout de nouveaux services de collecte.



En toute logique, les ordures ménagères représentent une part considérable des déchets, avec 134 872 tonnes collectées en 2019 (quasiment $\frac{3}{4}$ des déchets collectés). Les autres types de flux se partagent le quart restant.

En déchetteries

Le Territoire Paris Est Marne&Bois est pourvu de 4 déchetteries fixes et de 3 déchetteries mobiles (dont 1 a cessé en 2019 à Bry sur Marne)

DECHETTERIES FIXES		
Ville	Localisation	Horaires
Nogent-sur-Marne Le Perreux-sur-Marne	117 Rue de Metz	Lundi au Vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h Samedi : 9h-12h & 13h30-18h
Champigny-sur-Marne	84 Voie Sonia Delaunay	Lundi au Vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
Saint-Maur-des-Fossés	9 Avenue Denis Papin	Lundi au Vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h Samedi : 9h-12h & 13h30-17h Dimanche : 9h-13h
Fontenay-sous-Bois	320 Avenue Victor Hugo	Lundi au Vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h Samedi : 9h-12h & 13h30-17h Dimanche : 9h-13h

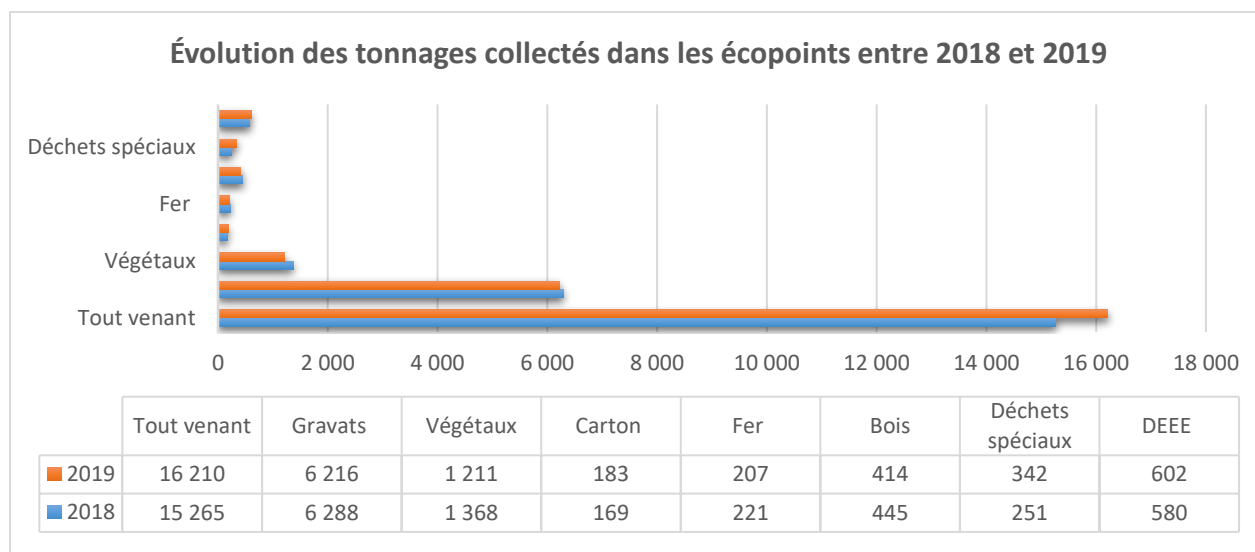
DECHETTERIES MOBILES		
Ville	Localisation	Horaires
Bry-sur-Marne	Parking du Cimetière	Interruption du service en avril 2019
Saint-Mandé	Rue Cailletet	1 ^{er} samedi du mois : 9h-13h
	Place de la libération	3 ^{ème} mercredi du mois : 9h-13h
Vincennes	Place Renon	2 ^{ème} samedi du mois : 9h-13h
	Place Carnot	3 ^{ème} samedi du mois : 9h-13h
	Place Diderot	4 ^{ème} mercredi du mois : 14h-18h

Tonnages collectés par flux dans les Eco-points 2018 et 2019

	Eco-point 2018							
	Tout venant	Gravats	Végétaux	Carton	Fer	Bois	Déchets spéciaux	DEEE
DM Bry-sur-Marne	101	181	16	0	0	0	236	580
Champigny-sur-Marne	4 703	3 574	459	24	75	0		
Fontenay-sous-Bois	955	1 024	271	35	82	136		
Le Perreux-sur-Marne	5 078	683	50	0	0	0		
Saint-Maur-des-Fossés	4 288	826	562	100	65	309		
DM St-Mandé	41	0	4	4	0	0	5	
DM Vincennes	99	0	6	6	0	0	10	
TOTAL	15 265	6 288	1 368	169	221	445	251	580

	Eco-point 2019							
	Tout venant	Gravats	Végétaux	Carton	Fer	Bois	Déchets spéciaux	DEEE
DM Bry-sur-Marne	5	44	4	0	0	0	324	602
Champigny-sur-Marne	4 941	3 709	367	27	72	0		
Fontenay-sous-Bois	1 674	1 081	214	45	99	104		
Le Perreux-sur-Marne	5 611	586	107	0	0	0		
Saint-Maur-des-Fossés	3 835	796	516	99	36	310		
DM St-Mandé	44	0	0	4	0	0	5	
DM Vincennes	100	0	3	8	0	0	12	
TOTAL	16 210	6 216	1 211	183	207	414	342	602

	Évolution des tonnages par villes entre 2018 et 2019 en %												
	Tout venant	Gravats		Végétaux		Carton		Fer		Bois		Déchets spéciaux	DEEE
DM Bry-sur-Marne	-95%	↓	-75%	↓	-75%	↓	0%	↑	0%	↑	0%	↑	
Champigny-sur-Marne	5%	↑	4%	↑	-20%	↓	13%	↑	-4%	↓	0%	↑	
Fontenay-sous-Bois	75%	↑	6%	↑	-21%	↓	29%	↑	21%	↑	-24%	↓	37%
Le Perreux-sur-Marne	11%	↑	-14%	↓	115%	↑	0%	↑	0%	↑	0%	↑	4%
Saint-Maur-des-Fossés	-11%	↓	-4%	↓	-8%	↓	-1%	↓	-44%	↓	0%	↑	
DM St-Mandé	8%	↑	0%	↑	-88%	↓	-16%	↓	0%	↑	0%	↑	-1%
DM Vincennes	1%	↑	0%	↑	-54%	↓	29%	↑	0%	↑	0%	↑	26%
TOTAL	6%	↑	-1%	↓	-11%	↓	8%	↑	-6%	↓	-7%	↓	36%



Les tonnages ont légèrement augmentés pour les flux Tout Venant, les déchets spéciaux et les DEEE. Les autres tonnages ont légèrement diminués.

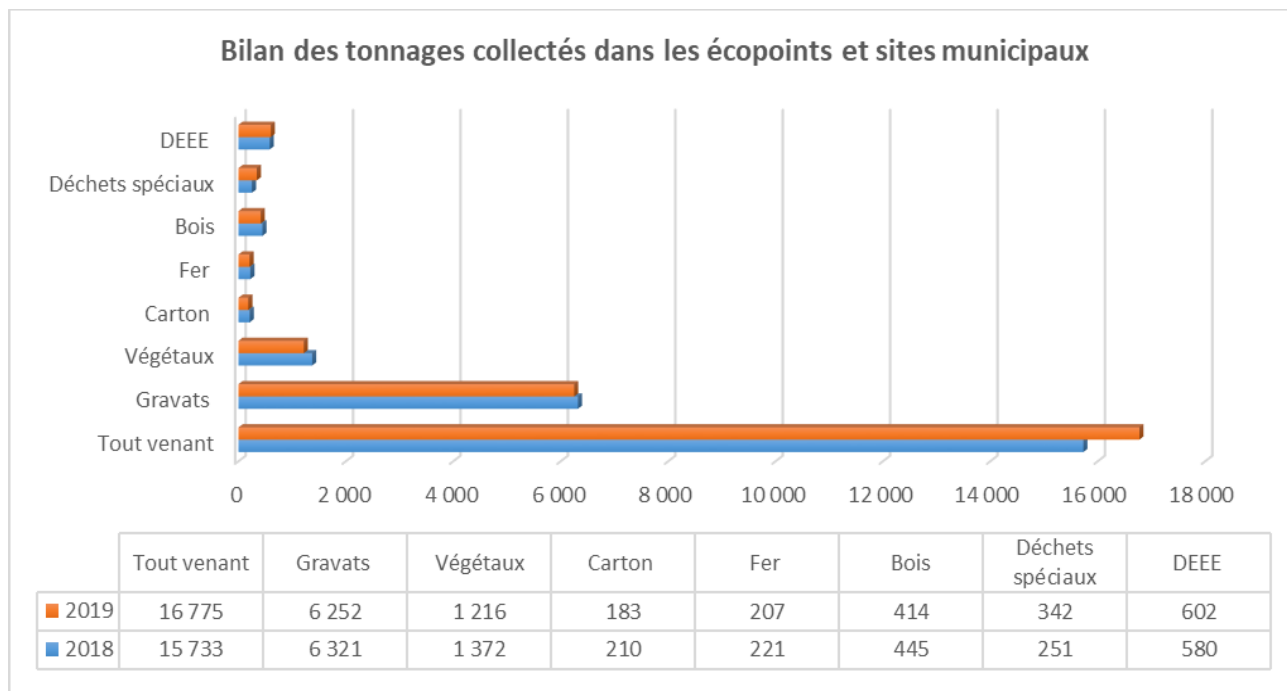
Tonnages collectés par flux au sein des services municipaux 2018 et 2019

	Eco-point 2018					
	Tout venant	Gravats	Végétaux	Carton	Fer	Bois
Ateliers Mun.	468	33	4	41	0	0
TOTAL	468	33	4	41	0	0

	Eco-point 2019					
	Tout venant	Gravats	Végétaux	Carton	Fer	Bois
Ateliers Mun.	428	36	4	0	0	0
Déchetterie Charenton	136	0	0	0	0	0
TOTAL	564	36	4	0	0	0

En 2018, les données étaient incluses dans le tonnage global des éco-points du Territoire. En 2019, les flux ont été dissociés.

Bilan des tonnages 2018 et 2019 collectés sur ensemble des sites



✚ L'augmentation et la baisse des tonnages peuvent se traduire par des changements de service auprès des administrés et par la dissociation des différents flux issus des particuliers ou des services municipaux.

Fréquentation des écopoints en 2019

Ecopoints	Fréquentation moyenne mensuelle	Bilan 2019
Fontenay-sous-Bois	2 470	29 643
Champigny-sur-Marne	2 986	35 830
Le Perreux-sur-Marne	3 482	41 781
Saint-Maur-des-Fosses	6 507	78 082
Total	15 445	185 336

Le nombre de passage dans les écopoints est de 185 336 usagers pour l'année 2019 soit une augmentation de +2%.

Fréquentation de la déchetterie de Noisy-le-Grand (T9) en 2019

Fréquentation 2019 des habitants des villes de Bry-sur-Marne et de Villiers-sur-Marne (EPT 10) sur la déchetterie de Noisy-le Grand (EPT 9)

2019	Villiers-sur Marne	Bry-sur-Marne
Janvier	42	75
Février	21	47
Mars	30	70
Avril	25	98
Mai	22	141
Juin	10	6
Juillet	170	494
août		
septembre		
octobre		
novembre		
décembre		
total par Ville	320	931
total EPT 10	1251	

Ressourcerie Approche (partenariat), établissement de Saint-Maur-des fossés

Total Entrée Marchandise (en kg)

	Livres	Textile	Vaisselle / divers	Meubles	DEEE	Jouets	Total
TOTAL	84 189	198 472	39 982	40 146	16 480	20 204	399 472
	21,1%	49,7%	10,0%	10,0%	4,1%	5,1%	100%

Total entrée Marchandise (en kg)	399 472
Total sortie déchetterie (en kg)	76 060

Total revalorisé (en tonne)	323,412
Montant / Tonne	40 €
Soutien	12 936,48 €

La ressourcerie a permis de dévier 76 tonnes de déchet de l'écopoint de Saint-Maur-des-Fossés en 2019. Ainsi, 76 tonnes de déchets ont pu être valorisés.

Bilan des tonnages collectés entre 2018 et 2019

Type d'apport	2018	2019
Collecte (PàP, PAV)	178 439	184 753
Ecopoints (particuliers et municipaux)	25 135	25 989
Total	203 574	210 742

L'augmentation pour la collecte est de +3.53% et pour les écopoints est de +3.39%. Cette hausse peut s'expliquer par l'augmentation de la population et la création de nouveaux services entre 2018 et 2019.

LE TRAITEMENT DES DECHETS

En 2019, les centres de traitements sont les suivants :

		EXUTOIRES 2019				
VILLES		OM	EMB	VERRE	VEGETAUX	EMCOMBRANTS
S Y C T O M	Charenton-le-Pont	SYCTOM Ivry	Suez limeil-Brévannes	Tais Bonneuil		Tais Bonneuil
	Joinville-le-Pont		Suez limeil-Brévannes	Suez limeil-Brévannes	Suez limeil-Brévannes	Suez limeil-Brévannes
	Maisons-Alfort		SYCTOM Romainville	Suez limeil-Brévannes	Tais Bonneuil	Cemex Ivry
	Saint-Mandé		SYCTOM Romainville	Délichebourg Bobigny		Cemex Ivry
	Saint-Maurice		Suez limeil-Brévannes	Tais Bonneuil		Tais Bonneuil
	Vincennes		SYCTOM Romainville	Délichebourg Bobigny	Teva La-Queue-en	Cemex Ivry
S M I T D U V M	Bry-sur-Marne	Cie Créteil	Suez limeil-Brévannes	Tais Bonneuil	Teva La-Queue-en Brie	Suez Champigny
	Champigny-sur-Marne					
	Fontenay-sous-Bois					
	Le Perreux-sur-Marne			Suez limeil-Brévannes	Teva La-Queue-en Brie	
	Nogent-sur-Marne				Tais Bonneuil	Tais Bonneuil
	Saint-Maur-des-Fossès				Tais Bonneuil	Tais Bonneuil
	Villiers-sur-Marne				Tais Bonneuil	Teva La-Queue-en Brie

➔ Exutoires Bio-déchets

EXUTOIRES 2019		
PRESTATAIRES	VILLES	BIODECHETS
MOULINOT	Toutes excepté Saint-Maur-des-Fossés	Stains
PIZZORNO	Saint-Maur-des-Fossés	Suez Limeil Brévannes

Les opérations qui se succèdent dans les centres de tri visent à passer d'un flux de déchets propres et secs en mélange (emballages ferreux, métalliques non ferreux, PET, PEHD, JRM, cartons, refus...) à des matières premières secondaires qui seront réintégrées à des nouveaux produits grâce au recyclage.

Par conséquent, les types de valorisation sont les suivants :

TYPE DE VALORISATION	
OM	Incinération
EMB	Tri / Recyclage
VERRE	Recyclage
VEGETAUX	Compostage
ENCOMBRANTS	Enfouissement
GRAVATS	Remblais / granulats
BIODECHETS	Compost/méthanisation

L'ensemble des déchets ménagers réceptionnés sur site est contrôlé, pesé et enregistré avec identification de l'origine du déchet.

SMITDUVM

BILAN TONNAGE

→ Tonnage d'ordures ménagères (OM) collecté et traité

Villes		OM	
		2 018	2 019
SMITDUVM	Bry-sur-Marne	3 922	3 837
	Champigny-sur-Marne	23 964	24 000
	Fontenay-sous-Bois	13 695	14 192
	Le Perreux/Nogent-sur-Marne	16 488	17 276
	Saint-Maur-des-Fossés	18 301	17 678
	Villiers-sur-Marne	7 689	7 561
TOTAL		84 058	84 544

Le tonnage annuel collecté au sein du périmètre du SMITDUVM est en faible augmentation de + 0.6 %. On note une légère diminution pour les villes de Bry, Saint Maur des Fossés et Villiers sur Marne et une stabilisation ou une légère hausse pour les autres villes. Cette stabilisation peut s'expliquer par la mise en place des nouvelles consignes de tri et de la collecte des biodéchets.

➔ Tonnage collecte sélective (CS) trié et traité

Le tonnage annuel entrant et traité de l'année 2019 provenant des villes **SMITDUVM** du Territoire est de **13 764 tonnes** et se décompose comme suit accompagné :

Livraison CS - PEMB	Unité	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019	Total 2019
Tonnage CS multimatériaux + borne apport volontaire	t	3128,12	3073,74	2908,14	3245,48	12355,48
Tonnage CS déclassé	t			0,00	0,00	0,00
Total CS	t	3128,12	3073,74	2908,14	3245,48	12355,48
PRODUCTION - PEMB	Unité	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019	Total 2019
Carton EMR	t	564,54	752,05	831,34	1266,15	3414,08
Q4 (PET clair)	t					
Q5 (PET coloré)	t					
PEHD	t					
Mix PET C	t	161,41	211,59	186,71	184,80	744,51
Mix PET F	t	53,44	48,45	68,74	70,70	241,33
Mix PE /PP/PS	t	108,39	102,07	97,53	138,58	446,57
ELA	t	36,55	47,29	48,31	55,14	187,30
Acier	t	61,87	87,18	93,18	102,49	344,72
Aluminium	t	14,30	9,90	23,45	20,37	68,02
Petit Aluminium	t	6,00	12,01	17,01	13,69	48,71
Film PE	t	35,68	84,74	95,10	82,87	298,38
Journaux Revues Magazines	t	752,93	659,09	652,77	756,67	2821,46
Gros de magasin	t	313,11	297,61	355,62	329,15	1295,49
Refus	t	626,56	452,02	495,01	600,33	2173,92
Total Produit Trié	t	2734,782	2763,994	2964,766	3620,920	12084,462
EVACUATIONS - PEMB	Unité	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019	Total 2019
Carton EMR	t	704,46	643,72	896,99	805,12	3050,29
Mix PET C	t	128,44	234,40	183,02	125,92	671,78
Mix PET F	t	16,26	80,18	32,32	67,36	196,12
Mix PE /PP/PS	t	65,04	35,16	125,06	78,70	303,96
ELA	t	58,06	27,38	43,04	24,04	152,52
Acier	t	33,26	99,22	126,41	21,00	279,89
Aluminium	t	0,00	0,00	14,20	10,00	24,20
Petit Aluminium	t	0,00	13,64	0,00	35,92	49,56
Film PE	t	39,84	101,62	16,86	106,56	264,88
Journaux Revues Magazines	t	243,13	798,84	538,86	616,18	2197,01
Gros de magasin	t	215,80	353,26	340,92	198,34	1108,32
Refus	t	485,08	409,18	666,48	309,84	1870,58
Total Evacuations	t	1989,368	2796,595	2984,159	2398,988	10169,110
STOCK - PEMB	Unité	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019	Total 2019
Carton EMR	t	-1047,44	-822,50	- 413	- 286	-2569
Mix PET C	t	-168,64	-274,04	- 331	- 270	-1044
Mix PET F	t	172,76	140,35	295	315	923
Mix PE /PP/PS	t	70,55	294,00	276	343	984
ELA	t	47,25	115,17	85	143	391
Acier	t	-69,31	-122,31	- 228	- 58	-478
Aluminium	t	29,57	63,59	76	111	280
Petit Aluminium	t	38,82	30,91	86	35	191
Film PE	t	-151,00	-204,16	- 111	- 92	-558
Journaux Revues Magazines	t	1698,21	1 468,59	1 307	1 880	6353
Gros de magasin	t	-246,14	-198,02	- 212	- 107	-763
Refus	t	-215,58	-396,97	- 342	- 249	-1203
Total Stock	t	159,039	94,619	489	1 766	2508
Verre - PEMB	Unité	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019	Total 2019
Tonnage Verre réceptionné	t	1381,86	1357,30	1324,38	1442,70	5506,24
Tonnage Verre déclassé	t	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tonnage Verre évacué	t	1492,64	1379,82	1310,62	1349,92	5533,00
Tonnage Verre en stock (fin de Mois)	t					4,54

Les refus de tri représentent **18.39% du gisement collecté**. Malgré les extensions de consigne de tri, les erreurs sont fréquentes et la communication doit être renforcée auprès des usagers.

SYCTOM

BILAN TONNAGE

➔ **Tonnage d'ordures ménagères (OM) collecté et traité**

Villes		OM	
		2 018	2 019
SYCTOM	Charenton-le-Pont	9 846	9 238
	Joinville-le-Pont	4 280	4 359
	Maisons-Alfort	14 236	13 908
	Saint-Mandé	5 626	5 443
	Saint-Maurice	3 808	4 182
	Vincennes	10 347	11 819
TOTAL		48 153	48 950

Le tonnage annuel collecté au sein du périmètre du SYCTOM une augmentation de + 1.7 %. On note une légère diminution pour les villes de Charenton-le-Pont, Maisons-Alfort et Saint-Mandé et une légère hausse pour les autres villes. Cette augmentation peut s'expliquer par l'augmentation de la population et le déploiement tardif des nouvelles consignes.

➔ **Tonnage collecte sélective (CS) trié et traité**

Concernant le traitement des villes adhérentes au SYCTOM, les graphiques et tableaux suivants détaillent les tonnages réceptionnés et triés des collectes sélectives.

Quantités de CS collectés trimestriellement sur le Territoire de l'EPT

Quantités de CS collectées trimestriellement sur le territoire de l'EPT					
Tonnages trimestriels 2018 et 2019					
	T1	T2	T3	T4	total
2018	1 669 t	1 621 t	1 547 t	1 753 t	6 590 t
2019	1 802 t	1 816 t	1 519 t	2 204 t	7 341 t

BAROMETRE

11,4% évolution par rapport à la même période 2018

Les tonnages collectés au sein des villes adhérentes au Sycptom ont augmenté de 11.4%.

Quantités de VERRE collectés trimestriellement sur le Territoire de l'EPT

Quantités de Verre collectées trimestriellement sur le territoire de l'EPT					
Tonnages trimestriels 2018 et 2019					
	T1	T2	T3	T4	total
2018	1 110 t	919 t	825 t	982 t	3 837 t
2019	1 028 t	927 t	900 t	862 t	3 717 t

BAROMETRE -3,1% évolution par rapport à la même période 2018

Les tonnages collectés au sein des villes adhérentes au Syctom ont diminué de 3.1%.

Bilan des caractérisations du Territoire 2019

	T10 - PEMB
Emb. en plastiques	13,69%
Emb. en cartons	30,81%
Emb. en acier	1,98%
Emb. en aluminium	0,67%
ELA	1,69%
Papiers graphiques	30,47%
Matériaux non recyclables	20,69%

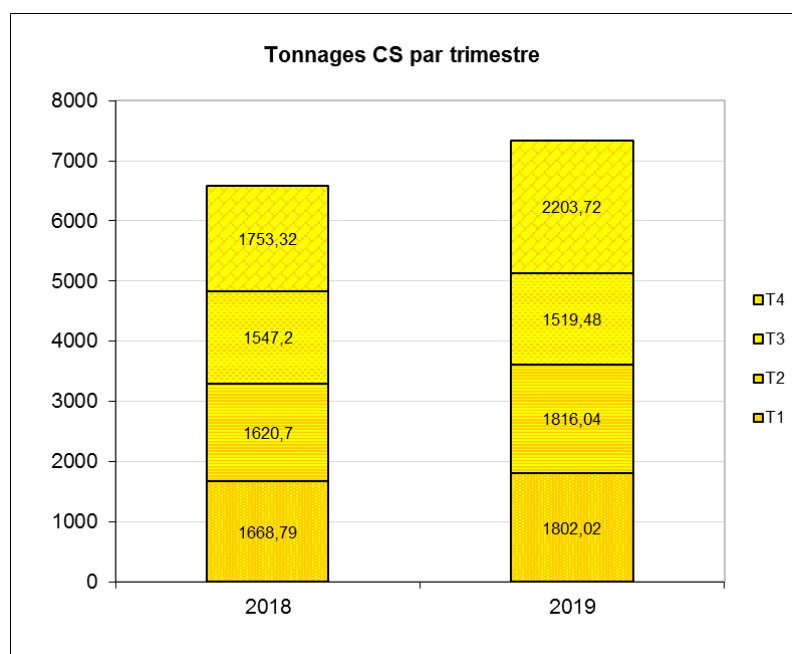
Les caractérisations montrent une légère augmentation des tonnages collectés au sein de l'ept 10 et une meilleure valorisation de celle-ci comparés aux adhérents du Syctom. A noter que le taux de valorisation des refus est encore élevé. La communication est à renforcer

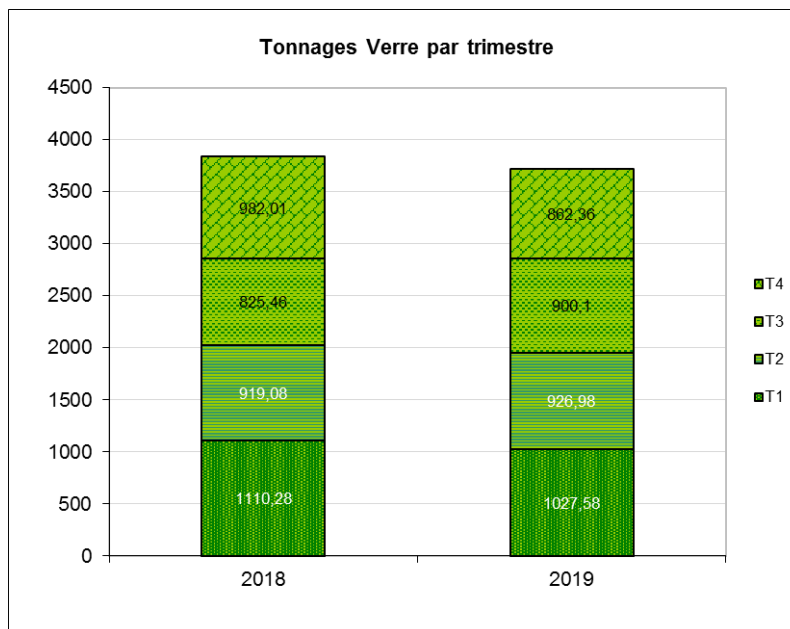
Les refus de tri représentent **20,69% du gisement collecté**. Malgré les extensions de consigne de tri, les erreurs sont fréquentes et la communication doit être renforcée auprès des usagers.

Évolution des ratios CS et VERRE depuis 2014

Ratios Verre	2014	2015	2016	2017	2018	2019
T10 - Paris Est Marne et Bois	19,8 kg/hab	19,9 kg/hab	19,7 kg/hab	18,6 kg/hab	19,9 kg/hab	19,2 kg/hab
Syctom	20,0 kg/hab	20,3 kg/hab	20,8 kg/hab	21,0 kg/hab	21,7 kg/hab	22,0 kg/hab

Le verre collecté a légèrement diminué au sein de l'EPT 10 avec une baisse de -0.7 kg/hab entre 2018 et 2019.





BAROMETRE

Depuis le début de l'année,

évolution des CS par rapport à la même période 2018 **11,4%**



évolution du Verre par rapport à la même période 2018 **-3,1%**



INDICATEURS FINANCIERS

Le service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés est financé principalement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

L'EPT n'ayant pas instauré la TEOM sur la totalité de son territoire, le produit de la taxe est perçu :

- ✚ Directement par l'EPT, en substitution de quatre communes membres (ex communauté d'agglomération et communauté de communes), et,
- ✚ Par reversement, via la passation d'une convention, par les neuf autres communes restantes (ex communes isolées).

COMMUNE	MONTANT TTC
BRY SUR MARNE	1 914 000,00 €
CHAMPIGNY SUR MARNE	11 466 000,00 €
CHARENTON LE PONT	3 102 100,00 €
FONTENAY SOUS BOIS	5 243 000,00 €
JOINVILLE LE PONT	2 026 000,00 €
MAISONS ALFORT	4 000 000,00 €
NOGENT SUR MARNE	3 864 492,00 €
LE PERREUX SUR MARNE	3 588 205,00 €
SAINT MANDE	1 635 000,00 €
SAINT MAURICE	1 240 445,00 €
SAINT MAUR DES FOSSES	7 800 000,00 €
VILLIERS SUR MARNE	2 600 000,00 €
VINCENNES	3 741 000,00 €
TOTAL GENERAL	52 220 242,00 €

Pour 2019, la recette de la TEOM s'élève à **52 220 242 €**.

Bilan budgétaire du fonctionnement global

	2018	2019	Tendance
COUT TOTAL COLLECTE EN €/TTC	27 731 255,99 €	27 789 392,47 €	0%
COUT TOTAL TRAITEMENT EN €/TTC	19 991 753,03 €	19 757 089,01 €	-1%
TOTAL EN €/TTC	47 723 009,02 €	47 546 481,48 €	0%
TOTAL RECETTE MATIERE EN €/TTC	3 271 574,00 €	2 149 813,00 €	-32%
COUT DE FONCTIONNEMENT TOTAL EN €/TTC	44 451 435,02 €	45 396 668,48 €	2%

	2018	2019
COUT COLLECTE EN €/Habitant	54,01 €	54,12 €
COUT TRAITEMENT EN €/Habitant	38,94 €	38,48 €
TOTAL EN €/Habitant	92,94 €	92,60 €
TOTAL RECETTE MATIERE EN € /Habitant	6,37 €	4.19 €
COUT DE FONCTIONNEMENT EN € /Habitant	86,57 €	88.41 €

➔ Bilan Financier des dépenses :

Le coût net de fonctionnement 2019 est en hausse de 2% par rapport à l'année 2018. Cette augmentation s'explique par le déploiement de nouveaux services de collecte en 2019 et la fin de contrat de certains marchés de collecte dont les révisions annuels affectent les bilans.

➔ Recettes matières :

Concernant les recettes de valorisation et de soutiens financiers :

➔ En 2019, la recette issue de la vente des matériaux triés s'élève à 226 419,64 € Ht contre 1 409 860 € HT € en 2018, soit une baisse de -84%. Cette baisse est due à la chute des prix des rachats de matière.

- ➔ Par ailleurs, dans le cadre du barème « F », le Territoire a perçu au titre de l'année 2019, **1 878 345 €** de soutien financier au fonctionnement par CITEO, Eco-Emballages et Eco-folio, contre 1 815 463 € en 2018, soit une augmentation de 3,46%.
- ➔ Enfin, la vente des déchets d'équipements électriques et électroniques a rapporté **45 048,36 €** au Territoire, contre **46 251 €** en 2018, soit une baisse de -2.6 %.

Bilan des recettes

	2018*	2019**	Tendance
Recette matière	1 409 860,00 €	226 419.64 €	-84%
Recette Citéo	1 815 463,00 €	1 878 345,00 €	3%
Recette DEEE	46 251,00 €	45 048,36 €	-3%
Total	3 271 574,00 €	2 149 813,00 €	-34%

LES ACTIONS DE L'INTERCOMMUNALITE EN MATIERE DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES DECHETS

Rappel des actions de 2018

Il est judicieux de rappeler la pluri annualité des actions mises en place depuis 2018.

MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEURS ET LOMBRICOMPOSTEURS INDIVIDUELS

Afin d'initier au compostage, l'Etablissement Public Paris Est Marne&Bois propose gratuitement aux habitants du Territoire des composteurs domestiques ainsi que des lombricomposteurs pour les personnes habitant en appartements. L'objectif du compostage est double : permettre de réduire les déchets ménagers à la source et, dans le même temps, produire gratuitement leur propre compost et engrais.

C'est ainsi qu'en 2019, **3 236** composteurs ont été distribués aux habitants ainsi que **214** lombricomposteurs.



COMMUNICATION : UNIFORMISATION DES CONSIGNES DE TRI

La loi de transition énergétique a fixé des objectifs ambitieux en matière de recyclage matière, en imposant notamment une généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques à l'horizon 2022.

En 2018, une campagne importante de communication et de sensibilisation s'est déployée sur le Territoire, notamment :

- Lettre d'information du Président du Territoire Paris Est Marne&Bois ;
- Distribution de guide de tri et de mémo-tri ;
- Animation auprès du grand public au sein des treize communes.

IMPLANTATION DES BORNES D'APPORTS VOLONTAIRES ENTERREES

En 2018, le Territoire Paris Est Marne&Bois a implanté des bornes d'apport volontaire enterrées. Celles-ci servent à stocker une grosse quantité de déchets (5 m³) sur un emplacement stratégique (cheminement piéton, à proximité de hall d'immeuble...). Elles sont implantées majoritairement dans des résidences dans lesquelles, il y a un programme de réhabilitation, afin de tenir compte de l'aménagement de la voirie pour la collecte des bornes. Elles remplacent les poubelles qui encombrant les trottoirs et produisent des impacts négatifs sur les espaces extérieurs. Par ailleurs, la fréquence de ramassage est réduite grâce au volume de stockage plus important par rapport à des poubelles traditionnelles. De par ces nombreux enjeux, c'est tout naturellement que leur implantation a été entreprise sur différentes villes du Territoire.

MISE EN RESEAU DES DECHETTERIES DU TERRITOIRE

Une harmonisation des horaires d'ouverture des déchetteries fixes a eu lieu, lesquelles se situent à Fontenay-sous-Bois, Champigny-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés et le Perreux-sur-Marne.

- ➔ Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h00 ;
- ➔ Le Samedi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00 (exception pour la déchetterie du Perreux qui ferme à 18h) ;
- ➔ Le Dimanche (Fontenay-sous-Bois et Saint-Maur-des-Fossés) : 9h00-13h00.

Depuis la fermeture de la déchetterie d'Ivry-sur-Seine accessible aux habitants des communes adhérentes au SYCTOM, une convention de partenariat entre l'EPT Paris Est Marne&Bois et l'EPT Grand Paris Grand Est a été conclue afin d'utiliser la déchetterie de Noisy-le-Grand par les habitants du Territoire.

ACTIONS SIGNIFICATIVES DE L'ANNEE 2019

LANCEMENT DE NOUVEAUX MARCHES PUBLICS

L'année 2019 a été marquée par le lancement de nouveaux marchés publics, parmi lesquels :

- Un marché d'acquisition de corbeilles intelligentes compactantes ;
- Un marché d'acquisition de véhicules nouvelle génération pour les collectes en porte à porte, des points d'apports volontaires ;
- Marché d'étude et de diagnostic dans le cadre de la réalisation du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés ;

- Marché de fonctionnement « famille zéro déchet ».

CREATION DE LA REGIE DE COLLECTE DE JOINVILLE LE PONT

Passage en régie territoriale, ramassage 6 jours sur 7, collecte de nuit... Depuis le 1^{er} juillet 2019, la collecte des déchets a évolué à Joinville. La mutualisation permet d'abaisser les coûts de la collecte et d'offrir un meilleur service pour une ville plus propre.

La collecte des déchets est assurée par des fonctionnaires recrutés par le territoire Paris Est Marne et bois, qui a en charge cette compétence. La collecte passe donc d'une délégation de service public à une entreprise privée à une régie directe gérée par le territoire.

Paris Est Marne et bois a proposé à Joinville de mutualiser les services avec la ville de Saint-Maur qui est forte d'une expérience réussie et pérenne sur ce mode de gestion.

1. Jusqu'à 6 jours de collectes par semaine

Sur le terrain, la collecte s'est intensifiée pour un meilleur service et plus de propreté. En particulier dans les secteurs de la ville qui concentrent le plus de producteurs de déchets, à savoir les commerçants et les immeubles. En passant de 3 à 6 jours de collecte par semaine sur ces quartiers. Le service est meilleur et la quantité de bacs utilisés est diminuée, réduisant l'encombrement des trottoirs et des locaux de stockage.

2. Collecte de nuit : moins de bacs dans les rues !

Une rue encombrée de bacs de collecte, parfois pleins voire débordants, voilà qui ne valorise pas le cadre de vie mais qui se produit fréquemment. Afin de mettre fin à ce triste spectacle, la collecte est désormais effectuée de nuit. Les bacs d'ordures ménagères sont sortis le soir à partir de 19h et récupérés vides le lendemain matin.

La collecte multi-matériaux (cartons, plastiques, journaux...) est réalisée les mêmes jours que les ordures ménagères. Ainsi en cas de tri sélectif mal réalisé, le bac ne sera plus refusé. Pour autant, chacun est invité à trier scrupuleusement ses déchets afin de ne pas gâcher des ressources précieuses.

Les véhicules utilisés pour la collecte fonctionneront au Gaz Naturel de Ville. Cette technologie, comparée au diesel, permet une réduction de 10% des émissions de CO2 et de 80 % des émissions polluantes globales. Il abaisse également le niveau sonore et vibratoire de 5 décibels.

3. Les déchets verts toute l'année

La ville a fait le choix il y a quelques années de réduire la collecte des déchets verts aux périodes de jardinage les plus intenses. Les saisons changent et les besoins des Joinvillais imposaient de déroger en permanence au calendrier qui semblait rigide en regard des usages, sans compter les problèmes

d'organisation des services. Afin d'assurer un service constant, la collecte des déchets verts est faite toutes les semaines, toute l'année, sur toute la ville à partir du premier juillet.

4. Des encombrants embarrassants

Les encombrants portent bien leurs noms. Ils encombrant les Joinvillais qui veulent s'en débarrasser et ils surchargent les trottoirs. Une très forte augmentation du volume des encombrants est constatée ces dernières années. Le phénomène est peut-être lié à la fréquence des déménagement/emménagement mais aussi à nos modes de vie. Un changement de mobilier a généralement lieu le week-end. Le besoin de se débarrasser de l'ancien est souvent pressant. D'autre part, le recours à la déchetterie n'est malheureusement pas très usité. Il en résulte la dépose d'encombrants sauvages pour environ 2 tonnes par jour, collectés par les équipes de la ville.

Au 1er juillet 2019, la collecte des encombrants a lieu tous les dimanches soirs sur toute la ville. En collectant le soir et en réduisant par conséquent le temps durant lequel l'encombrant reste dans la rue, les fouilles qui ont tendance à éparpiller les déchets dans la rue ainsi que les dépôts extérieurs devraient baisser.



🚦 DÉPLOIEMENT DE « POUBELLES INTELLIGENTES »

En 2019, le Territoire a lancé l'installation de 5 corbeilles duo compactrices intelligentes sur différents points de la ville de Nogent-sur-Marne pour la collecte des déchets ménagers, des emballages ménagers et du verre.

Chaque point est composé de deux corbeilles compactrices équipé d'un bac de 120L, qui compacte les déchets grâce à l'énergie solaire et d'une corbeille normale pour la collecte du verre.

Elle peut contenir environ 600l d'ordures, soit 5 fois sa capacité et elles sont toutes munies d'une pédale d'ouverture de trappe pour des mesures d'hygiène.

La collecte est réalisé par la société NICOLLIN

Ces corbeilles autonomes se distinguent des corbeilles classiques aux travers de plusieurs points :

- Mise en place du tri des déchets ;
- Diminution de passage de collecte, grâce au compactage et aux alertes de remplissage ;
- Aspect visuel et communicatif ;

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Déchets

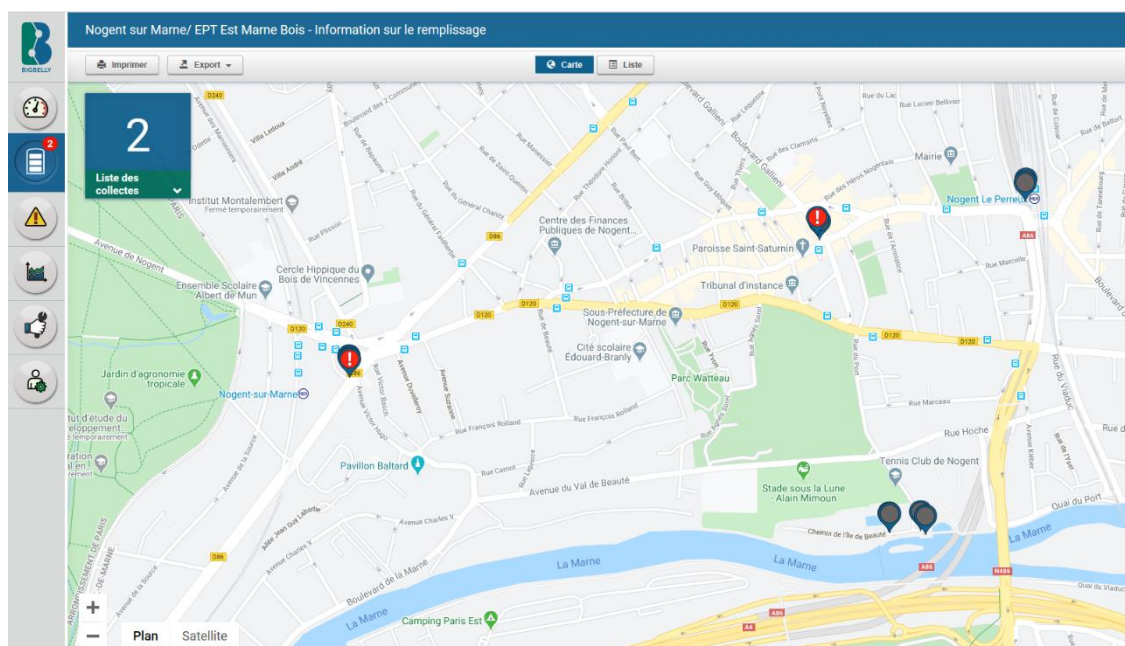
- Gestion à distance et à temps réel de toutes les corbeilles ;
- Déchets sont maintenus dans leur contenant et ne vole pas.

Depuis cette mise en place, ceux sont :

- **19 303 litres d'Emballages** qui ont été collectés, pour, en moyenne, une collecte **tous les 9 jours** ;
- **11 512 litres d'Ordures Ménagères** collectés, pour, en moyenne, une collecte **tous les 7 jours** ;
- **3 860 litres de Verre** collectés, pour, en moyenne une collecte **tous les 8 jours**.



La corbeille est entièrement autonome, grâce à son panneau solaire et sa carte sim, qui communique à distance. Le nombre d'ouverture de porte, le pourcentage de remplissage du contenant et les moindres dysfonctionnements, nous parviennent sur un logiciel avec cartographique, grâce à la géolocalisation de chaque appareil.



DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE DES MÉGOTS

Le mégot de cigarette étant une source de pollution de plus en plus présente dans notre quotidien, le Territoire Paris Est Marne & Bois, a souhaité réguler cet impact au sein de nos communes, en mettant en place une collecte spécifique.

En effet, via le prestataire Cy-Clope, 12 bornes à mégots ont été déployées, à différents points de la ville de Nogent-sur-Marne et ont été installées le 24 octobre et le 21 novembre 2019.

Grâce à l'aménagement des zones fumeurs, c'est plus de 8.4 kg de mégots, soit 33 600 déchets de cigarettes qui ont été collectés fin 2019.

La valorisation est effectuée par le groupe CHIMIREC, qui permet de transformer ce déchet en combustible pour les cimenteries et ainsi de s'assurer de la destruction totale du mégot.

Au vu de ce succès, Paris Est Marne & Bois envisage donc de proposer aux Maires qui le souhaitent de développer cette collecte sur l'ensemble de nos 13 villes qui composent le Territoire.



ACTIONS DE SENSIBILISATION :

Sur l'année 2019, une équipe composée de 10 Eco-animateurs a été formée au sein du service Environnement. Leur mission étant de sensibiliser au mieux les habitants de notre Territoire à travers de multiples interventions. Celles-ci peuvent être diverses, en passant par de l'animation publique (intervention sur les marchés, fêtes et festivals des communes, journée du DD...), mais aussi par des animations auprès de la jeunesse (intervention en classes pour des animations sur le TRI, ou sur le temps de pause méridienne pour des animations sur la collecte des bio-déchets au sein de leur cantine...). Ils sont aussi sollicités pour effectuer des interventions en porte-à-porte, des livraisons de lombricomposteurs, des suivis de collectes, mais aussi des passages réguliers dans les rues des communes de notre Territoire afin de résoudre certains points sensibles.

C'est ainsi qu'en 2019, plus de 800 actions ont été réalisées par nos Eco-animateurs.

Évolution des actions de sensibilisations entre 2018 et 2019

	2018	2019
Animations publique	78	216
Animation Jeunesse	238	233
Porte à porte	10	30
Suivi de collecte	254	350
TOTAL	580	829

DEFI « FAMILLE ZERO DECHET »

Chaque année, le rythme de production des déchets ne cesse d'augmenter au niveau mondial mais aussi local. Cette tendance à la hausse s'observe au niveau du Territoire puisque plus de 180 000 tonnes de déchets ont été produits en 2019 (+ 3 % vs 2018).

Afin de promouvoir la réduction des déchets sur son territoire, Paris Est Marne&Bois a lancé en 2018 le défi "Famille Zéro Déchet" en partenariat avec les élus et les services locaux. Les villes de Nogent-sur-Marne et Vincennes ont été les premières communes à accueillir ce défi, suivies en 2019 de Charenton-le-Pont et du Perreux-sur-Marne. Fort de l'enthousiasme rencontré lors la première édition, l'opération a été reconduite à Vincennes en fin d'année 2019.

Cette initiative témoigne de l'engagement de l'EPT dans le développement durable. Son but est de démontrer aux familles que des gestes simples peuvent faire considérablement baisser leurs quantités de déchets produites quotidiennement. Ainsi, sur les communes précitées, nous avons pu observer une baisse du volume des ordures ménagères de 27 % à 42 % entre le premier mois et la fin du défi.

Le dispositif consiste en un accompagnement des foyers participants vers la réduction maximale de leurs ordures ménagères et du recyclable, grâce à une offre variée et adaptée et dans un esprit convivial. L'idée est d'initier les participants au zéro déchet et de les amener progressivement à changer leurs habitudes en matière d'achats alimentaires et de consommation en général. La durée du défi est comprise entre 4 et 6 mois.

L'EPT Paris Est Marne&Bois qui exerce la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » pilote la mise en place de ce projet et accompagne les villes participantes dans l'organisation du défi "Famille Zéro Déchet" par un soutien matériel, logistique et financier. Le Territoire forme et

accompagne le personnel de chaque commune à la méthodologie mise en place pour la réalisation de ce défi et organise des groupes de travail sur la prévention des déchets avec les élus, les agents et les services de communication des villes.

Une communication de ce défi a été faite via la publication de communiqué de presse sur le site internet de l'Établissement Public Territorial, sur celui des villes, les réseaux sociaux, ainsi que dans les journaux municipaux.

Les équipes inscrites au défi sont invitées à participer à plusieurs ateliers proposés par l'EPT et son partenaire EcoCityzen chargé de toute l'animation de l'opération. Ces ateliers ont pour principales thématiques :

- Les alternatives au jetable ;
- Les cadeaux zéro déchet ;
- Le compostage et le lombricompostage ;
- La fabrication de produits ménagers et de produits cosmétiques ;
- Le « bébé zéro déchet » ;
- L'alimentation zéro déchet.

Le dispositif prévoit également des moments conviviaux et l'organisation de visites de sites de traitement ou de tri des déchets, des sites de composteurs de quartier, des ressourceries, recycleries, tiers lieux, repair-café ou encore des soirées projection-débat. Des ateliers pédagogiques spécialement dédiés aux enfants sont aussi proposés aux communes.

Le territoire Paris Est Marne&Bois met à disposition de chacune des familles participantes un kit de démarrage comprenant un bocal en verre, un peson électronique et 2 sacs à vrac.

LA PLATEFORME « MARNE & BOIS TROC »

Lancée en 2017, la plateforme de troc entre voisins permet d'échanger des objets (bricolage, jardinage, ameublement, électroménager, multimédia, etc) à l'échelle des 13 communes du territoire Paris Est Marne&Bois.

Les motivations de l'Établissement Public Territorial pour la mise en œuvre du projet sont multiples:

- Réduction des déchets : inciter les habitants et les acteurs du Territoire à réduire les déchets;
- Réduction du coût de traitement des encombrants : un déchet qui ne coûte pas, c'est celui qui n'est pas produit. En détournant les ressources d'un dépôt en déchetterie, la collectivité réalise des économies et réduit les émissions de GES ;
- Mise en réseau des différents acteurs de l'économie circulaire ;
- Responsabilisation / prise de conscience des citoyens ;
- Mobilisation des habitants du Territoire : participer au renforcement du lien social entre voisins, à l'échelle d'un quartier ou d'une ville voire de l'intercommunalité ;
- Apporter de la visibilité aux structures de l'économie sociale et solidaire tout en inscrivant le territoire Paris Est Marne&Bois dans une démarche de facilitateur de liens avec ces acteurs et leur offrir l'opportunité de développer de nouveaux modèles économiques.

Au terme de l'année 2019, la plateforme enregistre depuis son lancement la création de plus de 300 comptes utilisateurs et la mise en ligne de 230 annonces.

✚ LANCEMENT DU « PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES « PLPDMA »

Dans la lignée du Plan national de prévention des déchets 2004-2012, le Plan national de prévention des déchets 2014-2020 et la Loi n° 2015-992 du 17/08/2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV), l'objectif de réduction de la production de déchets ménagers et assimilés est de 10 % en 2020 par rapport à l'année 2010. Les décrets sur la loi Anti-gaspillage pour l'économie circulaire (AGEC) qui seront publiés en 2020 permettront de définir les objectifs à l'horizon 2030 et la trajectoire à suivre pour les atteindre.

Suivant l'Article L541-41-23 du Décret n° 2015-662 du 10/06/2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés, le PLPDMA comporte :

- Un état des lieux ;
- Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés ;
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ;
- Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

Dans ce contexte, le territoire Paris Est Marne&Bois souhaite répondre à l'obligation réglementaire de l'élaboration du PLPDMA dans les conditions inscrites dans le décret du 10 juin 2015 précédemment cité.

Après le lancement d'un appel d'offre au terme de l'année 2019, le cabinet d'étude chargé de l'élaboration du PLPDMA doit livrer les objectifs de prévention et le plan des actions au cours du dernier trimestre 2020.

Programme d'actions prévues en 2020

✚ LANCEMENT DE NOUVEAUX MARCHES PUBLICS

Courant de l'année 2020, nous prévoyons la mise en place de marchés publics

- Consultation pour la collecte spécifique au bio-déchet ;
- Marché d'entretien et de réparation de véhicules poids lourds et gros utilitaires toutes marques ;
- Marché de renouvellement des bornes aériennes en bois ;
- Marché de fourniture, collecte et de traitement des mégots.

✚ RENOUVELLEMENT DES MARCHES PUBLICS

- Marché de fourniture et d'entretien des équipements de protections individuelles ;
- Marché de fourniture des sacs ;
- Marché de fourniture des bacs.

✚ LANCEMENT D'UN OUTIL DE COMMUNICATION SUR LE SITE INTERNET

Courant 2020, nous prévoyons la mise en place, sur le site internet du Territoire, d'une plateforme relative à la collecte des déchets.

En effet, Depuis 2019, nous travaillons avec la start-up Publdata, pour créer un véritable calendrier de collecte numérique.

Cet outil a pour objectif principal de renseigner et informer au mieux les riverains sur toutes les collectes possibles qui les entourent, mais permettra également une gestion de toutes nos données sur le Territoire, autant en interne qu'en externe.

✚ POURSUITE DU DEFI « FAMILLE ZERO DECHET »

Plusieurs autres communes du Territoire ont manifesté leur intérêt de lancer un défi "Familles zéro déchet" en 2020, témoignant de cet axe fort de sensibilisation auprès des habitants sur la réduction des déchets. Le Territoire poursuit son action auprès des nouvelles villes.

✚ POURSUITE DU DISPOSITIF « MARNE ET BOIS TROC »

Le Territoire Paris Est Marne&Bois prévoit également le déploiement d'un plan de communication en 2020 dans l'objectif d'améliorer la visibilité de la plateforme auprès des habitants. Plusieurs axes de communication sont prévus à destination des mairies des 13 communes, des Centres Communaux d'Action Sociale, des bailleurs sociaux, des EHPAD et des associations gestionnaires de jardins partagés.

✚ POURSUITE DE L'EXTENSION DE LA COLLECTE DES BIO-DECHETS

Depuis 2017, le Territoire Paris Est Marne&Bois (PEMB) s'est engagé aux côtés des villes en faveur de la collecte des bio-déchets sur son Territoire. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du transfert de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » au Territoire depuis le 1^{er} janvier 2016 (réellement exercée depuis 2017) et surtout du renforcement par le législateur des objectifs de tri et de valorisation des déchets organiques (déchets alimentaires, de cuisine, déchets verts de jardin...).

Dans le cadre de notre adhésion au Syndicat de traitement des déchets (SYCTOM), l'agence métropolitaine des déchets ménagers a déployé en collaboration avec le Territoire des expérimentations de collecte des bio-déchets dans les écoles maternelles et élémentaires, jusqu'en mars 2021.

Par ailleurs, la collecte des bio-déchets se déploie progressivement dans les marchés aux comestibles et les écoles du Territoire. L'objectif du Territoire est de collecter l'ensemble des marchés aux comestibles et des écoles d'ici fin 2020.

Le dispositif proposé couvre toutes les phases de mise en œuvre (études, sensibilisation, conteneurisation, collecte, traitement...). En outre, depuis 2017, les collectivités bénéficient d'un tarif très incitatif (5€/tonne) pour le traitement des déchets alimentaires.

Grâce au succès de cette expérimentation auprès des communes, le Territoire Paris Est Marne&Bois

décide d'étendre le dispositif aux villes adhérentes au SMITDUVM.

Par la suite, la loi sur la Transition Energétique pour la croissance verte du 17 août 2015 prévoit que d'ici 2025, l'ensemble des producteurs de bio-déchets, y compris les ménages, devront disposer d'une solution de proximité de tri à la source des bio-déchets, dans le but d'assurer leur valorisation.

A ce titre, le Territoire souhaite développer et favoriser l'émergence de solutions locales de collecte et traitement des déchets alimentaires. Pour cela, il est prévu par le Territoire de répondre à l'appel à projet « gestion micro-locale de ces déchets » lancé par le SYCTOM.

Les enjeux sont multiples :

- Sortir les déchets alimentaires des incinérateurs et des décharges ;
- Valoriser les déchets alimentaires pour créer de l'énergie et du compost ;
- Eviter le gaspillage alimentaire.

POURSUITE DE L'IMPLANTATION ET DU REMPLACEMENT DE BORNES ENTERREES

Le territoire continue le déploiement des colonnes enterrées dans les villes adhérentes. Aussi, de nouveaux conteneurs enterrés ont été déployés sur les communes de Nogent sur Marne, le Perreux sur Marne, Fontenay sous-bois.

POURSUITE DE L'HARMONISATION DES CODES COULEURS DU PARC DE CONTENEURS A DECHETS

Suite au programme du Grenelle de l'environnement, puis mentionnée dans la loi énergétique de 2015, l'harmonisation des couleurs des bacs à déchets ménagers s'avère essentielle. La feuille de route gouvernementale sur l'économie circulaire (FREC) ayant fixé la date butoir pour y parvenir à 2022, notre intercommunalité s'est accordée sur cette question dès 2018.

En effet, après une première opération de changement de bacs, lancée en novembre 2018 dans les communes de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice, c'est en mars 2019 que le Territoire a renouvelé cette même opération avec, cette fois-ci, la commune de Maisons-Alfort. Paris Est Marne&Bois s'appuie sur le marché de fournitures de bacs, conclu avec la société CONTENUR courant 2017. La communication, quant à elle, a été entreprise suffisamment en amont avec les communes concernées via les supports classiques et habituels (articles dans les journaux municipaux, site internet du site du Territoire, animations, etc.). Concernant les autres communes, qui, à ce jour, ne dispose pas d'un parc de bacs, à jour, les éventuelles modifications de couleurs se feront lors de changements des contenants pour ne pas engendrer des coûts supplémentaires. Ainsi, à termes, le but à atteindre est que chaque habitant du Territoire soit doté des mêmes contenants avec les mêmes consignes de tri.



En 2019, la poursuite de l'harmonisation a permis de doter en nouvel équipement, les villes suivantes :

	Bacs livrés en 2019	%
Bry-sur-Marne	526	4%
Champigny-sur-Marne	1940	16%
Charenton-le-Pont	616	5%
Fontenay-sous-Bois	1009	8%
Joinville-le-Pont	547	4%
Le Perreux-sur-Marne	1089	9%
Maisons-Alfort	484	4%
Nogent-sur-Marne	818	7%
Saint-Mandé	531	4%
Saint-Maur-des-Fossés	2284	19%
St-Maurice	228	2%
Villiers-sur-Marne	975	8%
Vincennes	1184	10%
TOTAL	12231	100%

Pour parvenir à cette harmonisation, nous nous sommes donc référés aux recommandations de l'ADEME qui s'est basée sur les couleurs les plus pratiquées, à savoir le couvercle :

- + **Jaune** pour les papiers et emballages hors verre, ou pour un flux de plastiques et métaux,
- + **Vert** pour le verre,
- + **Gris** pour les déchets résiduels (non triés),
- + **Marron** pour les végétaux ;

N.B. : La couleur des cuves est le gris.